



Le projet agrivoltaïque de Blannay & Voutenay-sur-Cure avance !

Après plus d'un an de réunions de travail, de réflexion et de rencontres, les membres d'Agribioénergies et GLHD aboutissent à la version finalisée du projet, avec comme prochaine étape majeure le dépôt du dossier de demande de permis de construire auprès des services de l'État.

Dans cette lettre d'information, nous revenons sur les étapes clés de son développement et les détails du projet arrêtés à ce stade. Nous avons souhaité, tout au long de sa conception, échanger et consulter non seulement les élus, mais aussi les riverains et les habitants ainsi que les acteurs locaux concernés. Par l'organisation de ces différents moments d'échange, nous avons avant tout voulu nous rendre disponibles, afin de répondre à toutes les questions et tenir compte des remarques qui auraient pu être formulées. Cette démarche a été pour nous une opportunité pour considérer l'ensemble des enjeux du territoire et de réaliser un projet le plus en adéquation possible avec ce dernier.

Les prochaines étapes concernant le dépôt du dossier et son instruction ne signifient pas, pour nous, la fin de la discussion. **Nous serons en permanence disponibles pour continuer à faire des Récoltes du Soleil un projet de territoire.**

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Agribioénergies et GLHD

Un partenariat entre GLHD et cinq agriculteurs



GLHD (GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT)

est une société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaïques. Conscient des défis auxquels fait face l'agriculture aujourd'hui, GLHD développe l'agrivoltaïsme pour accompagner les agriculteurs vers une transition durable.

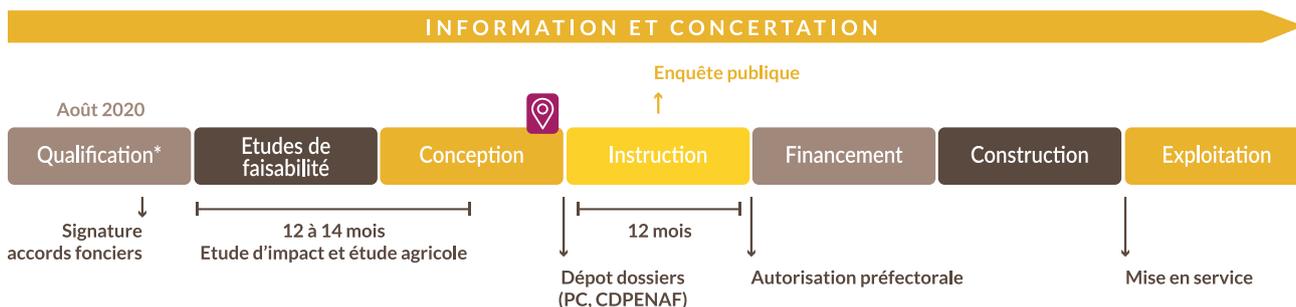


AGRIBIOÉNERGIES

est une association de cinq agriculteurs exploitants voisins de parcelle sur le plateau de la commune de Blannay et de la commune de Voutenay-sur-Cure.

Soucieux de maintenir une activité agricole et de s'orienter vers le bio, ils ont pris contact avec GLHD et ont fondé le projet des « Récoltes du Soleil ».

Un projet qui se construit en toute transparence



* Engagement des propriétaires et exploitants (été 2020) + délibérations de soutien des collectivités (automne 2020)



Un projet de territoire, fruit d'un dialogue élargi



Un dialogue continu

Tout au long du développement du projet, **nous avons entretenu un dialogue étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire**, de façon à intégrer le mieux possible notre projet et de l'adapter aux attentes et exigences de chacun.



Des rendez-vous réguliers

Les élus ont été informés des avancées du projet pendant toute la durée de sa conception.



L'organisation d'une balade commentée de projet et d'une permanence d'information

Cela a été l'opportunité pour les habitants des communes de Blannay et de Voutenay-sur-Cure de venir à notre rencontre et de poser toutes leurs questions sur le projet.



Depuis le mois d'octobre, la diffusion de lettres d'information et un site internet

Dédiés au projet, ils permettent de se tenir au courant des avancées du projet.

Un projet au bénéfice du territoire



Le développement d'un projet agrivoltaïque est synonyme de revenus pour le territoire.

En effet, l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux), la taxe d'aménagement, ou encore la taxe foncière sur les propriétés bâties, viennent abonder les ressources de la commune, de l'intercommunalité et du Département, et donc bénéficient à l'ensemble des habitants.

D'autre part, le projet est source d'emplois et d'activités pour la création et la maintenance du parc agrivoltaïque. Il permet également de sécuriser le maintien de plusieurs exploitations agricoles sur de nombreuses années.

Un projet respectueux du territoire

Un projet agrivoltaïque est soumis au Code de l'environnement et doit faire l'objet d'une étude d'impact et d'une étude préalable agricole.

Des études, élaborées par des bureaux d'études indépendants, réalisent un inventaire des enjeux portant sur le milieu naturel, la faune et la flore, mais également le paysage sur le territoire concerné.

A partir de ces données, l'étude d'impact évalue les impacts du projet de façon à proposer des mesures pour les éviter, les réduire, ou les compenser, comme défini dans le Code de l'environnement.

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

Les bureaux d'études soulignent que le projet de Blannay et de Voutenay-sur-Cure est compatible avec les enjeux écologiques du secteur de la zone d'étude, avec des impacts faibles sur la faune et modérés sur la flore.

UNE INSERTION PAYSAGÈRE TRAVAILLÉE

L'équipe est attentive à ce que le projet reste compatible avec les enjeux paysagers, notamment au regard de la situation de la commune de Blannay en site inscrit de la Basilique de Vézelay et de la co-visibilité du site depuis la Tour Malakoff.

Si les études indiquent qu'aucune visibilité n'est possible depuis la Basilique de Vézelay, notamment en raison du relief, des mesures d'évitement et de compensation paysagère seront intégrées pour le second monument et le caractère pittoresque du paysage.

Quelles sont les prochaines étapes ?



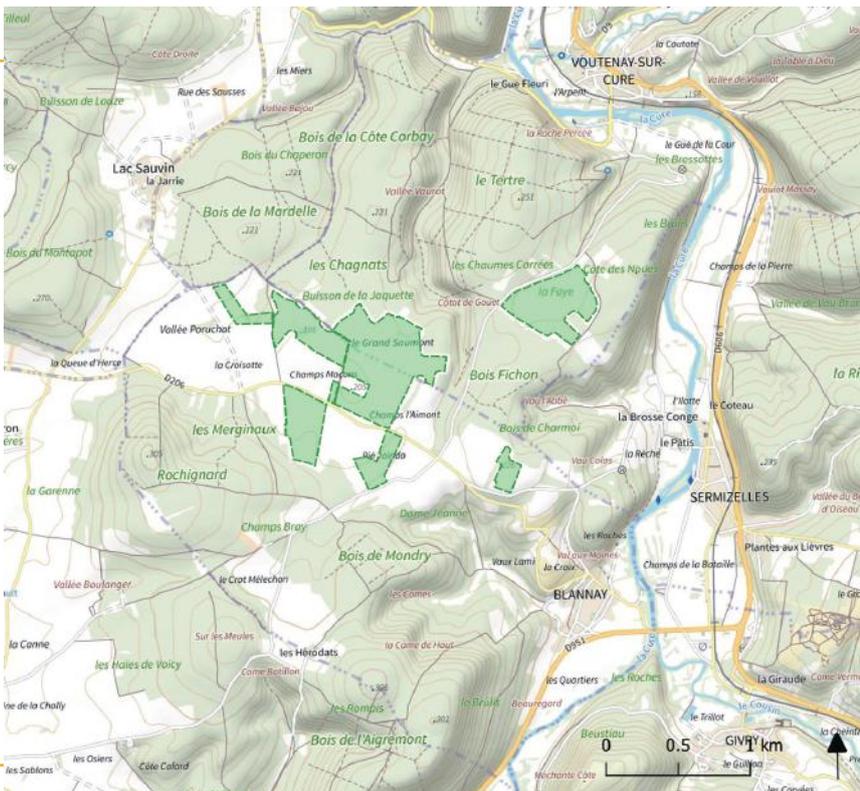
Le dossier sera instruit par plusieurs services de l'Etat (DDT, DREAL...). La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) devra également rendre un avis motivé sur le projet.



Une enquête publique sera ouverte pendant un mois, et conduite par un commissaire enquêteur, nommé par le Président du Tribunal Administratif. Il recueillera les avis de chacun (registre papier et en ligne, permanences) des conseils municipaux dans un rayon défini par la préfecture puis rendra un rapport avec un avis au Préfet.



A l'issue de ce processus et sur la base de l'ensemble des éléments et avis recueillis, le Préfet décidera de délivrer ou non le permis de construire.



LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le périmètre de notre projet, composé de plusieurs îlots, a évolué en fonction de plusieurs paramètres, notamment les retours des bureaux d'études, les contraintes techniques et environnementales.

A titre d'exemple, il a été décidé de laisser une zone tampon entre la lisière des bois et le parc photovoltaïque.

A partir de l'ensemble de ces modifications, l'ensemble d'îlots défini pour la zone d'études et la zone d'implantation potentielle est passé de 115 ha à 90 ha.



Zone du projet

Zoom sur les détails du projet agrivoltaïque



Pour assurer la résilience de nos exploitations agricoles et pérenniser notre activité d'agriculteur, face aux différents aléas que nous rencontrons, nous avons choisi l'agrivoltaïsme.

Les Récoltes du Soleil a en effet pour objectif de créer une synergie entre, d'une part, la production agricole et, d'autre part, la production d'énergie. Ce projet est synonyme pour nous d'une **diversification de nos activités**, tout en amorçant un changement dans nos pratiques agricoles et en participant à la transition énergétique avec la production locale d'une énergie renouvelable.

Les axes d'un projet pérenne

Notre projet s'est inscrit dans une **dynamique partenariale avec des acteurs locaux** comme la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, au travers d'une étude des sols, mais également le bureau d'étude ENCIS Environnement sur la partie cultures biologiques basses.

Nous avons également précisé les orientations de notre projet agricole grâce aux rencontres avec des agriculteurs, des experts et des coopératives, afin de bénéficier de leur retour d'expérience tant sur un projet agrivoltaïque que sur les différents types de culture que nous envisageons de produire.

◆ Une rotation de culture sur 5 ans

◆ Cultures en agriculture biologique

◆ Le passage d'une troupe ovine deux fois par an

pour l'entretien des parcelles concernées

◆ 64 MW de production électrique attendue

soit l'alimentation en électricité de près de 12 260 foyers par an

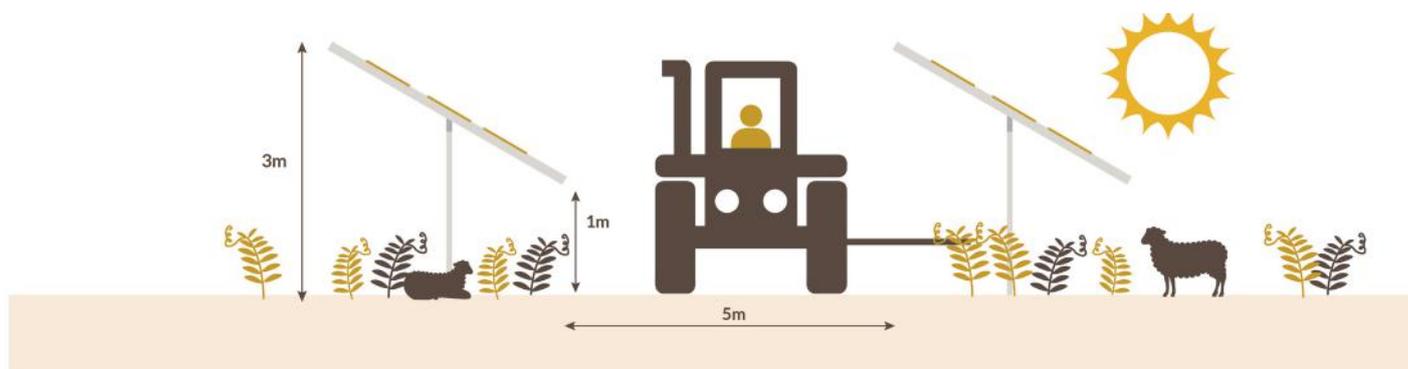


Schéma des installations sur les parcelles



UNE REMARQUE ? UNE QUESTION ? N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

au 07 56 27 49 11 ou contact@les-recoltes-du-soleil.fr
ou via le formulaire du site : www.les-recoltes-du-soleil.fr